



8 avril 2015

(15-1897)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1.	<b>Membre notifiant:</b> <u>ROYAUME DE BAHREÏN</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):</b>
2.	<b>Organisme responsable:</b> <i>Bahrain Standards &amp; Metrology Directorate</i> - BSMD (Direction des normes et de la métrologie de Bahreïn)  <b>Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:</b> <i>Ministry of Industry and Commerce</i> (Ministère de l'industrie et du commerce) Royaume de Bahreïn P.O. Box 5479 Téléphone: +973 17574871 Fax: +973 17530730 Courrier électronique: <a href="mailto:bsmd@moic.gov.bh">bsmd@moic.gov.bh</a> Site Web: <a href="http://www.moic.gov.bh/">http://www.moic.gov.bh/</a>
3.	<b>Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [ ], 5.7.1 [ ], autres:</b>
4.	<b>Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Cacaos en poudre et mélanges secs de cacao et de sucres (ICS 67.140.30)
5.	<b>Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:</b> <i>Cocoa powders (cocoas) and dry mixtures of cocoa and sugars</i> (Cacaos en poudre et mélanges secs de cacao et de sucres), 10 pages en anglais, 15 pages en arabe
6.	<b>Teneur:</b> Le projet de règlement technique notifié porte sur le "cacao en poudre", le "cacao en poudre dégraissé" et le "cacao en poudre fortement dégraissé" qui sont les produits obtenus par la transformation en poudre de tourteau de cacao et de cacao en pâte (liqueur de cacao/chocolat).
7.	<b>Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:</b> Préservation de la qualité du produit, protection des consommateurs, relations commerciales des pays du CCG et innocuité des produits alimentaires
8.	<b>Documents pertinents:</b> Norme CODEX STAN 105-1981 de la CAC (révisée en 2001, amendée en 2010, 2013)
9.	<b>Date projetée pour l'adoption:</b> À déterminer <b>Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b> À déterminer

**10. Date limite pour la présentation des observations:** 60 jours à compter de la date de notification

**11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:**

*Ministry of Industry and Commerce* (Ministère de l'industrie et du commerce)  
Royaume de Bahreïn  
P.O. Box 5479  
Téléphone: +973 17574871  
Fax: +973 17530730  
Courrier électronique: [bsmd@moic.gov.bh](mailto:bsmd@moic.gov.bh)  
Site Web: <http://www.moic.gov.bh/>